

RCS : ROMANS
Code greffe : 2602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00301
Numéro SIREN : 804 629 327
Nom ou dénomination : AYAUDAR

Ce dépôt a été enregistré le 02/08/2018 sous le numéro de dépôt B2018/006770

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
ROMANS SUR ISERE

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2018/006770**
n° de gestion : **2015B00301**
n° SIREN : **804 629 327 RCS Romans**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Romans sur Isère certifie avoir procédé le 02/08/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

AYAUDAR - Société par actions simplifiée
5 impasse Les Beneys 26120 Peyrus -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



742543

6770

DÉPOSÉ AU GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE QUÉBEC LE
30 JUIL. 2013



Documents fiscaux

6770

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2018

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS AYAUDAR				Néant ☐			
Adresse de l'entreprise 5 Impasse les Beneys 26120 PEYRUS							
Numéro SIRET* 8 0 4 6 2 9 3 2 7 0 0 0 1 1							
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12				Durée de l'exercice précédent* 12			
				Exercice N clos le 31/12/2017			
ACTIF				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012		
		Autres*	014		016		
	Immobilisations corporelles*		028	89 052	030	64 976	24 076
	Immobilisations financières* (1)		040	2 533 981	042		2 533 981
	Total I (5)		044	2 623 033	048	64 976	2 558 057
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070		
		Autres* (3)	072	254 848	074		254 848
	Valeurs mobilières de placement		080	1 636 730	082		1 636 730
	Disponibilités		084	308 190	086		308 190
	Charges constatées d'avance *		092		094		
	Total II		096	2 199 769	098		2 199 769
	Total général (I + II)		110	4 822 802	112	64 976	4 757 826
PASSIF						Exercice N NET 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*					120	4 739 250
	Écarts de réévaluation					124	
	Réserve légale					126	
	Réserves réglementées*					130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)					131	
	Report à nouveau					134	(142 783)
	Résultat de l'exercice					136	(152 788)
	Provisions réglementées					140	
	Total I					142	4 443 677
Provisions pour risques et charges					Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées					156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*					166	5 920
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)					169	145)
	Produits constatés d'avance					174	
Total III					176	314 148	
Total général (I + II + III)					180	4 757 826	
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	55 571	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Cegid Group

2

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2018

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SAS AYAUDAR		Exercice N clos le		31/12/2017		Néant	
A - RÉSULTAT COMPTABLE											
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export	209		210					
	Production vendue	{	biens			215		214			
			services*			217		218	16 000		
			intracommunautaires								
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)					222				
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production					224				
	Subventions d'exploitation reçues						226				
Autres produits						230	6 914				
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	22 914				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234				
	Variation de stocks (marchandises)*						236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238				
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*						240				
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)					242	30 660			
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)					243	4 621			
	Rémunérations du personnel*						250	94 761			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	35 184			
	Dotations aux amortissements*						254	22 599			
	Dotations aux provisions						256				
Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259			262	(9)				
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260								
Total des charges d'exploitation (II)						264	187 816				
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	(164 901)				
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)					280	12 563			
	Produits exceptionnels	(IV)					290				
	Charges financières	(V)					294				
	Charges exceptionnelles	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347			(VI)	300	450		
			dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348							
	Impôts sur les bénéfices*	(VII)					306				
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	(152 788)				
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312		314	152 788		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*						316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318	18 625			
	Provisions non déductibles*						322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)						324	4 621			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248		330	65 954			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option			Part des loyers dispensée de réintégration (art 239 sexies D)	249		251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999					
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997				
	Dont divers	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342			
		Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989					
		ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138					
		Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undécies)	990					
		ZFA (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		350	20 851		
		Créance due au report en arrière du déficit				346					
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies)				655					
		RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	354	84 438
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :						356			
Déficits antérieurs reportables : * 95 059 dont imputés sur le résultat :							360				
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	372	84 438		

SAS AYAUDAR
5 Impasse les Beneys
26120 PEYRUS

B - RESULTAT FISCAL

Cegid Group

SAS AYAUDAR
5 Impasse les BENEYS
26120 PEYRUS

B - RESULTAT FISCAL

Divers à déduire

Cegid Group

E.C.V.D.

Cabinet d'Expertise Comptable
du Val de Drôme

Audit

Conseil en Entreprise

Expertise Comptable

Ressources Humaines / Paie



Grégory MASSART
Expert Comptable

Bureau de Chabeuil :
ZA La Grue
1 Impasse Charles Garnier
26120 Chabeuil
Tel. : 04.75.59.23.77
chabeuil@ec-valdedrome.com

Bureau de Crest :
7 Rue du Lieutenant Prunet
26400 CREST
Tel. : 04.75.43.12.53
crest@ec-valdedrome.com

Société d'Expertise Comptable
inscrite au tableau de l'Ordre
des Experts Comptables de
la Région de Lyon

COMPTES ANNUELS 2017

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

SAS AYAUDAR
5 Impasse les Beneyts
26120 PEYRUS

Sommaire

Comptes annuels	1
Annexe aux comptes annuels	2
Documents fiscaux	11

Comptes annuels

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS AYAUDAR

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 4 757 826 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 152 789 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé**Tableau des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	84 404			84 404
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 077	1 571		4 649
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	87 481	1 571		89 052
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	2 479 981	54 000		2 533 981
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	2 479 981	54 000		2 533 981
ACTIF IMMOBILISE	2 567 462	55 571		2 623 033

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		1 571	54 000	55 571
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		1 571	54 000	55 571
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que l capital)	Quote-par du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SARL FRYAN 26120 CHATEAUDOUBLE	1 053 180	-249 008	98,75	-86 186
SCEA A. BARNASSON 26120 CHATEAUDOUBLE	1 319 400	-327 088	87,31	-100 896
SAS BIO-WATT 26760 MONTELEGER	680 000		50,29	-11 904
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	2 533 980	2 533 980			
- Participations (détenues entre 10 et 50%)					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangère					

Notes sur le bilan

En date du 25 juillet 2016, il a été acquis, lors d'une opération d'augmentation de capital, 633 parts sociales de la SCEA A.BARNASSON, pour un montant total de 1139400 euros.

En date du 2 août 2016, il a été acquis, lors d'une opération d'augmentation de capital, 10666 parts sociales de la SARL FRYAN, pour un montant total de 639960 euros.

En date du 21 juillet 2016, il a été décidé une prise de participation dans la SAS BIOWATT pour un montant total de 288000 euros.

En date du 29 novembre 2017, il a été acquis, des titres de la société BIO WATT pour un montant de 32000 euros.

En date du 29 décembre 2017, il a été décidé une prise de participation dans la SAS BIO WATT pour un montant de 22000 euros lors d'une opération d'augmentation de capital.

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	40 912	21 101		62 013
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 465	1 499		2 963
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	42 377	22 599		64 976
ACTIF IMMOBILISE	42 377	22 599		64 976

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 254 848 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	254 848	254 848	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	254 848	254 848	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 314 149 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 921	5 921		
Dettes fiscales et sociales	68 683	68 683		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	239 545	239 545		
Produits constatés d'avance				
Total	314 149	314 149		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	145			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 145 euros.

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	5 136
Etat - autres charges à payer	5 776
Total	10 912

Notes sur le compte de résultat

AYAUDAR
Société par actions simplifiée
au capital de 4 739 250 euros
Siège social : 5 Impasse Les Beney, 26120 PEYRUS
804 629 327 RCS ROMANS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 25 Juin 2018

Proposition de la résolution d'affectation du résultat
de l'exercice clos le 31 décembre 2017

DEUXIEME RESOLUTION

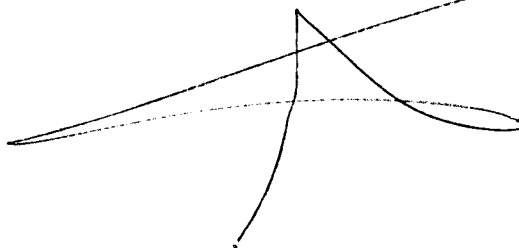
L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élevant à -152 788,54 euros en intégralité au compte "report à nouveau".

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 25 Juin 2018

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Alain BARNASSON

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke, positioned below the printed name of the President.

In Extenso

In Extenso Audit

ZAC de Briffaut Est
37 avenue Jean Monnet
26000 VALENCE

Tél : 04 75 58 74 01
Fax : 04 75 58 17 87
www.inextenso.fr

AYAUDAR

Société par Actions Simplifiée

5 Impasse les Beneys
26120 PEYRUS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

AYAUDAR

Société par Actions Simplifiée

5 Impasse les Beney
26120 PEYRUS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux associés de la société AYAUDAR

I. Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AYAUDAR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Justifications des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L. 441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel

permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Valence, le 8 Juin 2018

Le commissaire aux comptes

In Extenso Audit

Jean-François BOUSQUET

Jean-François BOUSQUET

Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
ACTIF				
* CAPITAL SOUSCRIT NON APP				
* ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	89 052	64 976	24 076	45 104
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	2 533 981		2 533 981	2 479 981
Total	2 623 033	64 976	2 558 057	2 525 085
* ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Créances				
Fournisseurs débiteurs				1 800
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	4 809		4 809	2 907
Autres créances	250 039		250 039	460 639
Divers				
Valeurs mobilières de placement	1 636 731		1 636 731	1 199 999
Disponibilités	308 190		308 190	432 944
Total	2 199 769		2 199 769	2 098 288
* COMPTES DE REGULARISATI				
Total				
TOTAL ACTIF	4 822 803	64 976	4 757 826	4 623 373

Jean-François BOUSQUET
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Bilan

	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
PASSIF		
<i>* CAPITAUX PROPRES</i>		
Capital social ou individuel	4 739 250	4 739 250
Report à nouveau	-142 784	-82 841
Résultat de l'exercice	-152 789	-59 943
Total	4 443 678	4 596 466
<i>* AUTRES FONDS PROPRES</i>		
Total		
<i>* PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</i>		
Total		
<i>* DETTES</i>		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	239 545	195
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 921	10 692
Personnel	33 325	3 333
Organismes sociaux	29 581	11 532
Autres dettes fiscales et sociales	5 776	1 155
Total	314 149	26 907
TOTAL DU PASSIF	4 757 826	4 623 373

Jean-François BOUSQUET
 Expert-Comptable
 Commissaire aux Comptes

Soldes Intermédiaires de Gestion

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	%	Variation relative (montant)
VENTES & PRODUCTION H.T.	16 000	100,00	30 000	100,00	-14 000
MARGE COMMERCIALE					
Production vendue	16 000	100,00	30 000	100,00	-14 000
Production de l'exercice	16 000	100,00	30 000	100,00	-14 000
Total Conso. Matière et sous-traitance					
MARGE BRUTE GLOBALE	16 000	100,00	30 000	100,00	-14 000
Autres achats et charges externes	30 661	191,63	27 964	93,21	2 697
VALEUR AJOUTEE	-14 661	-91,63	2 036	6,79	-16 697
Impôts, taxes et versements assimilés	4 621	28,88	4 781	15,94	-160
Charges de personnel	129 945	812,16	79 902	266,34	50 043
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATIO	-149 227	-932,67	-82 647	-275,49	-66 580
Reprises s/ charges et Transferts	6 915	43,22	6 000	20,00	915
Autres produits			1		-1
Dotations aux amortissements et provision	22 599	141,25	22 127	73,76	473
Autres charges	-10	-0,06	3	0,01	-13
RESULTAT D'EXPLOITATION	-164 902	NS	-98 776	-329,25	-66 126
Produits financiers	12 563	78,52	38 833	129,44	-26 269
Résultat financier	12 563	78,52	38 833	129,44	-26 269
RESULTAT COURANT AVANT IMP	-152 339	-952,12	-59 943	-199,81	-92 396
Charges exceptionnelles	450	2,81			450
Résultat exceptionnel	-450	-2,81			-450
RESULTAT DE L'EXERCICE	-152 789	-954,93	-59 943	-199,81	-92 846

Jean-François BOUSQUET
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS AYAUDAR

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 4 757 826 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 152 789 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Jean-François BOUSQUET
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé**Tableau des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	84 404			84 404
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 077	1 571		4 649
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	87 481	1 571		89 052
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	2 479 981	54 000		2 533 981
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	2 479 981	54 000		2 533 981
ACTIF IMMOBILISE	2 567 462	55 571		2 623 033

Jean-François BOUSQUET
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		1 571	54 000	55 571
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		1 571	54 000	55 571
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Jean-François BOUSQUET
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que l capital)	Quote-par du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SARL FRYAN 26120 CHATEAUDOUBLE	1 053 180	-249 008	98,75	-86 186
SCEA A. BARNASSON 26120 CHATEAUDOUBLE	1 319 400	-327 088	87,31	106 896
SAS BIO-WATT 26760 MONTELEGER	680 000	-11 904	50,29	-11 904
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	2 533 980	2 533 980			
- Participations (détenues entre 10 et 50%)					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangère					

Jean-François BOUSQUET
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

En date du 25 juillet 2016, il a été acquis, lors d'une opération d'augmentation de capital, 633 parts sociales de la SCEA A.BARNASSON, pour un montant total de 1139400 euros.

En date du 2 août 2016, il a été acquis, lors d'une opération d'augmentation de capital, 10666 parts sociales de la SARL FRYAN, pour un montant total de 639960 euros.

En date du 21 juillet 2016, il a été décidé une prise de participation dans la SAS BLOWATT pour un montant total de 288000 euros.

En date du 29 novembre 2017, il a été acquis, des titres de la société BIO WATT pour un montant de 32000 euros.

En date du 29 décembre 2017, il a été décidé une prise de participation dans la SAS BIO WATT pour un montant de 22000 euros lors d'une opération d'augmentation de capital.

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	40 912	21 101		62 013
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 465	1 499		2 963
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	42 377	22 599		64 976
ACTIF IMMOBILISE	42 377	22 599		64 976

Jean-François BOUSQUET
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Actif circulant**Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 254 848 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	254 848	254 848	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	254 848	254 848	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Jean-François BOUSQUET
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 314 149 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 921	5 921		
Dettes fiscales et sociales	68 683	68 683		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	239 545	239 545		
Produits constatés d'avance				
Total	314 149	314 149		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	145			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 145 euros.

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	5 136
Etat - autres charges à payer	5 776
Total	10 912

Jean-François BOUSQUET
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes